



Prime d'intéressement : MINABLE !

Chacune des directions des 3 EPIC, après une année 2018 qui, d'après la direction a battu des records aussi bien en terme de fréquentation qu'en terme de chiffre d'affaire, a annoncé les chiffres concernant l'intéressement. Le moins que l'on puisse dire c'est que la pilule est dure à avaler au vu des montants ridicules que les cheminots percevront.

Depuis 2015, année de sa mise en place à la SNCF, et négocié dans le dos de la CGT, l'intéressement c'est :

- 4 années de gel de salaires,
- 8000 emplois supprimés,
- La baisse du pouvoir d'achat,
- Un manque de financement du régime spécial.
- **Un montant en constante baisse depuis sa mise en place !**

La Fédération CGT des Cheminots avait refusé de signer les accords sur l'intéressement qui assujettit le pouvoir d'achat des cheminots aux suppressions d'emplois et restrictions salariales plutôt qu'à la qualification et surtout qui n'est pas la contrepartie de la force de travail, mais un instrument de politique patronale.

Nous savions pertinemment que l'intéressement serait le leitmotiv pour ne pas augmenter les salaires et cela se confirme malheureusement. La direction ne met rien sur la table des négociations salariales depuis 4 ans et visiblement encore cette année. Nous en profitons pour rappeler à certaines O.S. qu'il est un peu facile de jouer aux vierges effarouchées en voyant les montants de l'intéressement alors que c'est elles qu'en ont signées les critères d'attribution !

Le montant individuel de l'intéressement est calculé en fonction de la présence au cours de l'année 2018 au sein du groupe public ferroviaire. Ce temps de présence prend en compte le temps de travail effectif ainsi que les périodes assimilées comme les congés de maternité/d'adoption et les périodes de suspension du contrat de travail à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

La prime d'intéressement 2019 varie de 100 euros d'un EPIC à l'autre. Quid du caractère solidaire et indissociable du Groupe Public Ferroviaire ? La direction persiste à différencier le traitement par EPIC, tout en promettant un groupe plus intégré, à l'allemande... après une nouvelle réforme ferroviaire. Quelle bonne blague !

La direction l'affiche : l'intéressement a pour objectif l'adhésion des cheminots à sa politique d'entreprise. Les critères sont choisis pour faire adhérer les cheminots à sa stratégie... Les montants sont calculés selon une formule propre à chaque EPIC selon ses activités et détaillés dans chaque accord d'intéressement.

Les critères de calcul pour l'EPIC SNCF Mobilités sont basés sur la MOP (marge opérationnelle), la satisfaction client, la régularité ou encore le taux de formation des ambassadeurs à la formation « ampli ». Le montant pour cette EPIC est de **192.92 euros**

Ceux de l'EPIC SNCF Réseau sont la MOP, la disponibilité et la qualité du réseau ainsi que le taux de participation à la démarche « allure ». Le montant pour cette EPIC est de **174.94 euros**

Et ceux de l'EPIC SNCF sont les MOP de Mobilités et réseau, le niveau des dépenses d'exploitation de l'EPIC SNCF ainsi que des critères de performance sociale. Le montant pour cette EPIC est de **274.09 euros**

TOUTES CES SOMMES SONT BIEN EVIDEMMENT EN BRUT...

Ces montants sont incroyablement ridicules et ressemblent plus à une provocation qu'à autre chose ! Comment peut on espérer motiver ces agents avec des sommes aussi ridicule !

ATTENTION : votre intéressement sera automatiquement versé sur votre plan épargne groupe et bloqué pendant 5 ans. Pour le percevoir directement, il vous faut aller sur le site amundi-ee.com et choisir de vous le faire verser sur votre fiche de paye. **Vous avez jusqu'au 31 mars, dernier délai, pour faire votre choix !**

Le pouvoir d'achat des cheminots passe par des augmentations générales de salaires. Les moyens existent pour une véritable politique salariale. Allons les chercher.

TOUTES ET TOUS EN GREVE LE 19 MARS POUR DE VRAIES AUGMENTATION DE SALAIRES & LA DEFENSE DE NOS METIERS !